

[MT] Mise en place d'un programme d'aide à la production audiovisuelle plus audacieux et plus attrayant

IRIS 2022-5:1/4

Pierre Cassar Université de Malte

La Commission maltaise du cinéma (MFC) a récemment lancé un nouveau programme d'aide financière à l'activité des producteurs de films. Créée en 2000, la MFC avait pour mission d'aider les producteurs de films maltais, tout en renforçant le secteur des services cinématographiques. Au fil des ans, Malte a réussi à attirer des productions de plusieurs millions de dollars, notamment des superproductions comme Gladiator (2000), Munich (2005) et, plus récemment, Le crime de l'Orient Express (2017).

La MCF a récemment lancé un programme de remise des frais de production de 40 % « plus audacieux et plus attrayant » ; valable jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, ce programme prévoit d'accorder aux entreprises concernées une subvention sous forme de remise, qui peut représenter jusqu'à 40 % des dépenses de production éligibles réalisées à Malte.

Pour être éligible, la société en question doit être le bénéficiaire final et l'entité responsable de toutes les activités liées à la réalisation d'une production et avoir accès aux informations financières complètes sur l'ensemble de la production dans le monde entier.

Les œuvres audiovisuelles susceptibles de bénéficier d'une telle subvention sont les suivantes : un long métrage d'une durée minimale de 60 minutes (ou 45 minutes pour les formats IMAX), une série télévisée, un documentaire créatif consacré à un sujet original et qui comporte un élément « intemporel », un programme de téléréalité ou un jeu télévisé qui fait la promotion directe ou indirecte des îles maltaises, ou encore un court métrage d'une durée totale de moins de 40 minutes, générique compris.

Les demandes de subvention doivent être soumises à la Commission maltaise du cinéma avant le début du tournage ou de la production. Le programme prévoit également une catégorie spéciale de productions, les « œuvres audiovisuelles complexes », qui peuvent bénéficier d'une remise supplémentaire de 10 %, soit 50 % au total.

Les productions doivent en outre satisfaire à un « critère culturel » pour bénéficier de ce programme, qui incite également les entreprises retenues à mettre en



place des politiques et des procédures pour devenir des « champions de l'écologie » et réduire l'empreinte carbone d'une production. Cette démarche peut prendre différentes formes, notamment celle de la réduction de la production de déchets et de la mise en place de mesures de recyclage.

Le programme énonce les frais susceptibles d'être remboursés, qui vont des billets d'avion à l'hébergement, en passant par divers services de location.

Financial incentives, Malta Film Commission

https://maltafilmcommission.com/financial-incentives/

Mesures d'incitation financières, Commission maltaise du cinéma

